

ANNEXE B
VERSION SIMPLIFIÉE DE L'AVIS AUX MEMBRES EN FRANÇAIS

**AVEZ-VOUS ACHETÉ DES FRAISES CONGELÉES DE MARQUE MONTANA,
DES « JUS D'ADONIS », DES SMOOTHIES « DOUCEUR AUX FRAISES »
ET/OU DES COCKTAILS « ADONIS », « MONSIEUR TWISTER » OU
« SAVEUR D'ÉTÉ » AUX MARCHÉS ADONIS ENTRE LA MI-JANVIER ET LA
MI-AVRIL 2018?**

Une action collective a été déposée au Québec contre Groupe Adonis inc., Groupe Phoenicia Inc. et Ghaleb Investments Inc. (ci-après les « **Défenderesses** ») en raison de la contamination à l'Hépatite A alléguée des Produits Rappelés suivants :

- Les fraises congelées provenant d'Égypte de marque Montana, format 1 kg, vendues dans tous les établissements de l'enseigne Adonis entre le 15 janvier 2018 et le 20 avril 2018 et ayant le code 6222000401487;
- Les « Jus d'Adonis » embouteillés aux fraises et bananes, formats 1L et 500ml, vendus dans tous les établissements de l'enseigne Adonis entre le 15 janvier 2018 et le 13 avril 2018;
- Les smoothies « Douceur aux fraises » embouteillés, formats 1L et 500ml, vendus dans tous les établissements de l'enseigne Adonis entre le 15 janvier 2018 et le 13 avril 2018; et
- Les cocktails « Adonis », « Monsieur Twister » et « Saveur d'été » servis en verre de plastique, formats grand et moyen, vendus dans tous les établissements de l'enseigne Adonis entre le 15 janvier 2018 et le 13 avril 2018.

Objet de l'action collective

Cette action collective a pour but d'obtenir une compensation pour toutes les personnes au Québec qui:

- 1) ont contracté l'Hépatite A en consommant des Produits Rappelés contaminés;
- 2) ont été vaccinés contre l'Hépatite A consécutivement à leur consommation de Produits Rappelés;
- 3) ont acheté des Produits Rappelés entre le 15 janvier 2018 et le 20 avril 2018; et/ou
- 4) sont successeurs, ayants droit, héritiers, membres de la famille ou personnes à charge d'un individu ayant contracté l'Hépatite A en consommant des Produits Rappelés contaminés.

Les Membres du Groupe sont automatiquement inclus dans le recours et n'ont pas besoin de faire quoi que ce soit pour le moment.

Toutefois, ceux qui ne souhaitent pas participer à l'action collective devront s'en exclure. Un Membre du Groupe qui s'exclut ne pourra bénéficier de l'action collective ou de l'entente de règlement proposée, mais conservera son droit de présenter une réclamation dans une procédure distincte. Or, tout délai de prescription (c.-à-d. date limite avant laquelle un recours doit être déposé) qui a été interrompu par le dépôt des procédures d'actions collectives recommencera à courir pour le Membre exclu à compter de la date d'exclusion.

Si vous souhaitez vous exclure de l'action collective, vous devez le faire par écrit avant le **10 juin 2021**. Les instructions détaillant les étapes à suivre se retrouvent dans l'avis en version détaillée, disponible en ligne au www.lambertavocatinc.com/recours-collectif-adonis, ou en appelant au (450) 983-4031.

Entente de règlement conclue

Une entente de règlement a été conclue concernant cette action collective, en vertu de laquelle les Défenderesses ont accepté de déboursier la somme de 775 000 \$ pour résoudre les réclamations découlant de la vente des Produits Rappelés. Cette entente de règlement n'est toutefois qu'un compromis visant à résoudre des réclamations contestées, et non une admission de responsabilité ou de faute de la part des Défenderesses. Les honoraires extrajudiciaires et les déboursés de l'Avocat du Groupe, une fois approuvés par les Tribunaux, seront payés à même le Montant du Règlement.

L'approbation de la Cour est toutefois requise avant l'entrée en vigueur de l'entente de règlement. L'audience visant à obtenir cette approbation aura lieu le **18 juin 2021** au Palais de justice de Montréal.

Vous n'avez aucune obligation d'y assister. Par ailleurs vous pouvez le faire si vous souhaitez vous opposer à l'entente de règlement, au Protocole de Distribution ou aux honoraires de l'Avocat du Groupe.

Les instructions détaillant la manière de s'opposer à l'entente de règlement, au Protocole de Distribution ou aux honoraires de l'Avocat du Groupe se retrouvent dans l'avis en version détaillée, disponible en ligne au www.lambertavocatinc.com/recours-collectif-adonis, ou en appelant au (450) 983-4031.